

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	19
- votants	19
- absents	0

**OBJET**Demande de renouvellement de  
classement de l'Office de Tourisme  
de Bourbonne les Bains

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 avril 2019 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 avril 2019

**Du 12 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf le vendredi 12 avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Bernadette CARBILLET, Jean-Marie DENIS, Antoine AARNINK, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE, Dominique RICHARD BRICE

Un scrutin a eu lieu, Mme Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

***VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,*

***VU** le Code du Tourisme, notamment ses articles L 133-10 et D 133-20 et suivants,*

***VU** l'arrêté du 12 Novembre 2010 fixant les critères de classement des offices de tourisme,*

***VU** l'arrêté préfectoral du 16 juin 2014 portant classement de l'Office de Tourisme de Bourbonne les Bains,*

***VU** la convention d'objectif du 3 avril 2018, approuvée par le Conseil Municipal du 27 mars 2018,*

***CONSIDERANT** que les Offices de Tourisme peuvent être classés par catégories – I, II ou III - suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par un tableau de classement élaboré par l'agence de développement touristique de la France Atout France et homologué par arrêté du ministre chargé du tourisme.*

Ces critères sont déclinés en deux chapitres :

- ✓ Les engagements de l'Office de Tourisme à l'égard des clients
- ✓ Le fonctionnement de l'Office de Tourisme : zone géographique d'intervention, missions et engagements organisationnels,

***CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal, sur proposition de l'Office de Tourisme, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département,*

***CONSIDERANT** que ce classement est prononcé pour cinq ans,*

***CONSIDERANT** que l'Office de Tourisme déposera un dossier de renouvellement de classement en catégorie I auprès de la Préfecture de la Haute Marne,*



Ce classement permettrait de maintenir, mais aussi d'améliorer la mise en œuvre des services consacrés à l'accueil et à l'information du public ainsi qu'à l'animation, à la promotion et au développement touristique local.

Madame Bernadette CARBILLET, Conseillère Municipale, propose donc à l'assemblée :

- D'approuver le dossier de demande de renouvellement de classement en catégorie I de l'Office de Tourisme de Bourbonne les Bains, consultable en Mairie,
- De solliciter, auprès de Madame la Préfete de la Haute Marne, le renouvellement de classement de l'Office de Tourisme de Bourbonne les Bains,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir en ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 15 avril 2019

